



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Madame Djuna Bernard
Présidente de la Commission de la Culture

Luxembourg, le 31 mars 2020

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en la séance publique de ce jour, la Chambre des Députés a décidé de renvoyer devant votre commission la motion N°2 de Madame Octavie Modert relative à l'invitation du Gouvernement à considérer les situations survenues par la fermeture des instituts et institutions culturels ayant eu lieu avant la date de déclaration de l'état de crise.

Je tiens à vous rappeler que conformément à l'article 89 (3) du Règlement de la Chambre des Députés la motion devra figurer à l'ordre du jour d'une séance publique de la Chambre des Députés endéans les trois mois du renvoi.

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir m'informer des suites que vos commissions y auront réservées.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés